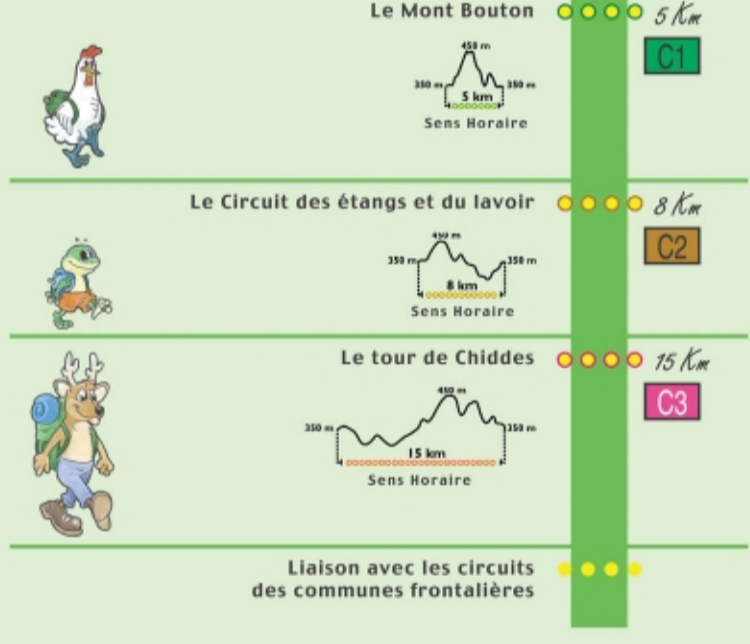


Randonnées en Haut Charolais



Chiddes



Légende		
	Église	Point d'eau
	Chapelle	Point de vue
	Château	Point de passage
	Panorama	Téléphone
	Lavoir	Info randonnée
	Bois	

A DECOUVRIR

CHIDDÉS

Chiddes est une petite commune de 761 hectares, née en 1889 par la distraction de la section Chiddes de la commune de Pressy-sous-Dondin. A sa création, la commune comptait 375 habitants et de nombreux artisanats, aujourd'hui la population est de 65 âmes, et l'activité agricole prédomine. Au centre du bourg se dresse l'église du XII^{ème} siècle construite vers 1108 et restaurée en 1864, le clocher est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Tout en parcourant les sentiers dans les collines vallonnées et boisées, vous découvrirez : un magnifique point de vue aux Marions, le lavoir du Plessy, la tour de Cutigny, les plans d'eau de Dondin, des Sordets et de Pierre au Grain.



RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui : de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures. Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir. Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard ! Refermez les barrières rencontrées sur le parcours. Le randonneur doit respecter : - les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois. En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés. - le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette), - le paysage, n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet, - la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas, ...), - le code de la route sur les portions de circuits goudronnées.



Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.